

MAÎTRISE EN ÉTUDES DE CONFLITS

**MANUEL
2018-2019**

Septembre 2018



UNIVERSITÉ
SAINT·PAUL
UNIVERSITY

Université Saint-Paul

223 Main, Ottawa
ON CANADA K1S 1C4
613-236-1393

<https://ustpaul.ca/index.php>

Mot de la directrice

Chers étudiants (1),

Bienvenue à l'École d'études de conflits de l'Université Saint-Paul. Notre maîtrise en études de conflit a été le principal programme de base de notre école et, chaque année, nous sommes fiers de travailler avec des étudiants brillants, engagés et issus de parcours et de pays différents. Nous espérons que vous allez apprécier la formation que nous offrons.

Nous savons qu'il peut être difficile de se familiariser avec les différentes personnes, systèmes et réglementations dans un nouvel environnement de formation et d'apprentissage. Pour vous guider dans votre parcours, nous avons donc préparé ce manuel qui contient des informations scolaires et administratives. À noter que ce manuel ne remplace pas la documentation sur les règlements accessibles en ligne sur le site web Administration et gouvernance, que je vous invite d'ailleurs à lire : <http://ustpaul.ca/reglementsscolaires>

Si vous avez besoin de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Francine Quesnel, conseillère pédagogique pour les études supérieures de l'Université Saint-Paul.

Je vous souhaite une année universitaire productive, instructive et stimulante.

Cordialement,

Anna Sheftel
Directrice
École d'études de conflits
Faculté des sciences humaines et de philosophie

1 Le masculin est utilisé pour alléger le texte.

Programme de maîtrise en études de conflits

L'Université Saint-Paul offre une formation à la maîtrise en études de conflits, reconnue conjointement par les sénats de l'Université Saint-Paul et de l'Université d'Ottawa. Le programme est élaboré aussi bien pour les étudiants universitaires que pour les professionnels, et est offert en anglais et en français. La formation nécessite deux années d'études à temps plein, ou plus de deux ans si vous voulez la faire à temps partiel.

Objectifs du programme

Pour analyser les multiples facteurs qui alimentent les confrontations entre groupes, le programme met l'accent sur les approches théoriques. Cela permet aux étudiants de s'engager dans des perspectives d'analyses qui prennent en compte les aspects politiques, religieux, ethniques, sociaux et moraux des conflits, qu'ils soient aux niveaux local, national et/ou international. Cela suppose d'étudier les causes, dynamiques et théories des conflits dans le but d'acquérir les compétences nécessaires pouvant aider à l'analyse et à la compréhension des multiples dimensions et dynamiques des conflits à partir de perspectives multidisciplinaires. Il s'agit aussi d'envisager des stratégies appropriées de transformation des conflits ainsi que des réponses violentes, non-violentes, humanitaires et diplomatiques, y compris la réconciliation et la consolidation de la paix. La formation à la maîtrise est un programme interdisciplinaire d'études des conflits qui combine sciences sociales, approches philosophiques, ethnographiques et éthiques.

Informations générales

L'Université Saint-Paul applique les mêmes règlements académiques que l'Université d'Ottawa, et plus particulièrement ceux de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences sociales. Les détails peuvent être trouvés à https://ustpaul.ca/fr/service-du-registraire-reglements-scolaires_469_741.htm

Le portail intranet étudiant de l'Université Saint-Paul fournit des indications utiles sur les ressources universitaires disponibles : <https://ustpaul.ca/etudiants-actuels.php>

D'autres informations ainsi qu'un lexique des termes utilisés pour les étudiants actuels sont disponibles via ce lien : https://ustpaul.ca/fr/etudiants-actuels-lexique-des-termes-qu-il-faut-connaître-et-comprendre_1134_716.htm

Carte d'identité universitaire

Sur présentation d'une pièce d'identité et d'une preuve d'inscription ou de paiement, vous pouvez obtenir votre carte étudiante sans frais. La carte est requise pour utiliser la navette entre l'Université Saint-Paul et l'Université d'Ottawa, accéder à la bibliothèque, faire les examens ainsi que pour les autres services offerts aux étudiants. Les cartes sont produites au bureau des admissions, registraire et services aux étudiants, au bâtiment Guigues, salle 165. https://ustpaul.ca/fr/etudiants-actuels-carte-didentite-universitaire_400_262.htm

Pour plus de détails sur le programme de maîtrise en études de conflits, cliquez sur ce lien: <https://ustpaul.ca/programme-new/etudes-de-conflits-437.htm>

Les règlements généraux aux études supérieures de l'Université d'Ottawa sont accessibles à partir de ce lien : <http://www.uottawa.ca/etudes-superieures/etudiants/reglements-generaux>

Calendrier universitaire 2018 -2019 :

Automne 2018: https://ustpaul.ca/fr/calendrier-universitaire-automne-2018_6482_38.htm

Hiver 2019 : https://ustpaul.ca/en/sessional-dates-winter-2019_6483_38.htm

Administration

Directrice de l'École d'études de conflits

Anna Sheftel
Bureau: GIG 326
Téléphone : 613- 236-1393, ext.2249
Email: asheftel@ustpaul.ca

Coordonnatrice de la Maîtrise en étude de conflits

Heather Eaton
Bureau : GIG 327B
Téléphone: 613-236-1393, ext. 2276
Email: heaton@ustpaul.ca

Doyenne de la Faculté des sciences humaines et de philosophie

Manal Guirguis-Younger
Bureau: GIG 256
Téléphone : 613-236-1393, ext. 2273
Email: doyenfsh@ustpaul.ca

Vice-Doyenne aux études supérieures de la Faculté des sciences humaines

Lorraine St. Marie
Bureau : GIG 255
Téléphone : 613-236-1393, ext.: 2494
Email: Lste-marie@ustpaul.ca

Conseillère académique pour les études supérieures de la Faculté des sciences humaines

Francine Quesnel
Bureau : GIC161A
Téléphone : 613-236-1393, ext.2247
Email: fquesnel@ustpaul.ca

Professeurs de l'École d'études de conflits

DIENG, Moda	Professeur adjoint
EATON, Heather	Professeure titulaire
MORISSETTE, Anny	Professeure adjointe
ONGUNY, Philip O.	Professeur adjoint
PANDIMAKIL, Peter	Professeur agrégé
PARENT, Geneviève	Professeure agrégée
RIOUX, Jean-François	Professeur agrégé

SHEFTEL, Anna, Professeure agrégée
 SULA-RAXHIMI, Enkelejda Professeure adjointe
 TESSIER, Hélène Professeure titulaire

Les expertises des professeurs peuvent être consultées via ce lien : https://ustpaul.ca/fr/faculte-des-sciences-humaines-personnel-enseignant_269_93.htm

À qui s'adressez ?

Admission au programme

Local GIG-154
 613-136-1393, ext. 2521

Transcriptions et formulaires

Formulaires : Inscription et demande de diplôme

Chantal Gagné

Local GIG-165
 613-236-1393, ext. 2318

Inscription aux cours

Demande d'équivalence de cours
 Changement dans votre inscription
 Retrait et abandon
 Changement de statut
 Horaires

Francine Quesnel

Conseillère aux études supérieures
 Local GIG-161 C
 613-236-1393, ext. 2247

Finances

Aides financière
 Frais de scolarité
 Calendrier de paiement
 Remboursements

Service des finances

Local GIG 172
 613-236-1393 ext. 2295, 2512

https://ustpaul.ca/fr/service-des-finances-droits-de-scolarite_472_268.htm

Bourses d'étude

Prêts et subventions

Bureau de la recherche et de la déontologie

https://ustpaul.ca/fr/recherche-bureau-de-la-recherche-et-de-la-deontologie_650_13.htm

recherche-research@ustpaul.ca

Téléphone: 613-236-1393
 1-800-637-6859

Assistance technique

Informations générales

Service de l'informatique et de l'enseignement à distance

campus@ustpaul.ca

Téléphone: 613-236-1393, ext. 2234, 1-800-637-6859
 Local GIG 20

Activation de comptes email

Si vous avez besoin d'un mot de passe
 Support technique, Intranet, BrightSpace
https://ustpaul.ca/fr/service-de-l-informatique-et-de-l-enseignement-a-distance-etudiants_421_208.htm

Connexion à uoZone <http://www.uottawa.ca/fr/students>
 Appeler au 613.562.5800 ext.6555

https://ustpaul.ca/fr/service-de-l-informatique-et-de-l-enseignement-a-distance-etudiants_421_208.htm

Services internationaux

Bureau international

Téléphone: 613-236-1393, ext. 2200
international@ustpaul.ca

Maîtrise en études de conflit : Règlement et procédures

Vous pouvez consulter les conditions d'admission en téléchargeant la description du programme à partir de : <https://ustpaul.ca/programme-new/etudes-de-conflits-437.htm>

Conformément à la réglementation de l'Université d'Ottawa, les devoirs, examens, documents de recherche et thèses peuvent être complétés en anglais ou en français. Les étudiants dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français sont tenus d'avoir une connaissance pratique de l'une des deux langues (anglais, français) avant l'admission. Voir https://ustpaul.ca/fr/international-criteres-d-admissibilite_6341_1017.htm

Niveau avancé et reconnaissance des acquis

Les étudiants qui ont été transférés à l'Université Saint-Paul d'un autre établissement peuvent recevoir jusqu'à 6 crédits pour un travail déjà effectué. Les cours suivis dans d'autres universités peuvent être acceptés, si le contenu et le niveau sont équivalents à ceux couverts par les cours du programme. Les étudiants doivent demander à ce que les cours suivis ailleurs soient reconnus pour le diplôme au moment de l'admission.

Choix des cours

Les étudiants admis au programme de maîtrise en études des conflits feront le choix des cours en consultation avec le conseiller pédagogique, qui les informera sur les exigences du programme. Le formulaire d'inscription comprend la liste des cours à suivre pour l'année universitaire ou le semestre. Les étudiants peuvent s'inscrire à des cours additionnels, avec l'approbation du directeur ou de la directrice de l'école. Le choix des cours peut se faire à partir de : http://ustpaul.ca/intranet/login_e.php

Les étudiants sont responsables de s'assurer que leur inscription est faite correctement, et de connaître les règlements et procédures qui régissent leur programme d'études. Les cours sont programmés du lundi au vendredi et sont susceptibles de modification. Il est de la responsabilité des étudiants de vérifier s'il y a des changements à ce sujet.

Changements au niveau des inscriptions

La directrice de l'École d'études de conflits doit approuver tous les changements apportés à l'inscription initiale de l'étudiant. Il est de la responsabilité de l'étudiant de s'inscrire aux cours avant les dates limites, de demander par écrit l'autorisation nécessaire (par exemple reports, abandon) et de remettre tous les documents importants.

Les étudiants doivent s'inscrire au trimestre pour lequel ils ont été retenus. Sous réserve d'une approbation préalable de l'unité concernée, l'inscription peut être différée pour une ou deux périodes; auquel cas, les exigences du programme seront celles en vigueur au moment de la première inscription au programme. Si l'inscription est différée pour une période plus longue, une nouvelle demande d'admission doit être faite.

Cours hors programme

L'Université Saint-Paul et l'Université d'Ottawa sont fédérées. Dans certains cas, les étudiants admis au programme de maîtrise peuvent suivre des cours dans d'autres programmes de l'Université Saint-Paul ou de l'Université d'Ottawa et faire valoir ces cours dans leur programme d'études ou dans des cours « hors programme ». L'inscription à ces cours nécessite l'approbation de la directrice de l'école. Les étudiants ne sont pas autorisés à remplacer les cours obligatoires. Les étudiants des cycles supérieurs peuvent, pendant qu'ils suivent un programme, s'inscrire à un maximum de deux cours (6

crédits) qui ne sont pas requis pour leur programme, pourvu qu'ils aient l'approbation de l'unité académique.

Abandon

Ceux qui souhaitent se retirer d'un cours ou d'un programme doivent en informer le conseiller académique par écrit dans les délais prescrits. Le retrait de cours après la date limite, et les cours abandonnés sans que le conseiller académique soit informé, apparaîtront dans le dossier de l'étudiant avec la mention "INC" (incomplet) ou "ABS" (absent), ce qui équivaut à un échec.

Temps plein

Les étudiants à temps plein doivent normalement s'inscrire à chaque session pour un minimum de six crédits.

Temps partiel

Les étudiants à temps partiel ne peuvent être inscrits dans plus de six crédits par session. Tous les étudiants diplômés d'un grade qui ne répondent pas aux exigences du statut à temps plein sont des étudiants diplômés à temps partiel.

Les étudiants doivent satisfaire à toutes les exigences dans les deux ans d'études à temps plein. Le temps maximum autorisé, qu'il soit à temps plein ou à temps partiel, est de quatre ans à compter de la date de l'inscription initiale au programme.

Autres étudiants

Les étudiants spéciaux et les auditeurs peuvent être acceptés dans certains cours. La demande de candidature pour l'un de ces statuts doit être soumise à la directrice de l'École d'études de conflits qui se concertera avec l'enseignant du cours avant de se prononcer sur la demande.

Étudiants internationaux

Le Bureau international de l'Université Saint-Paul fournit de l'information et offre de l'aide aux étudiants internationaux. Rendez-vous sur https://ustpaul.ca/fr/international_6336_1002.htm

Veuillez noter que des permis d'étude ou des visas peuvent être exigés : https://ustpaul.ca/fr/international-permis-d-etudes_6345_1012.htm

L'inscription au régime universitaire d'assurance-maladie est obligatoire: https://ustpaul.ca/fr/etudiants-actuels-les-regimes-d-assurance-maladie-universitaires_399_180.htm

Exigences du diplôme

Le programme sera restructuré pour inclure une session printemps-été (de mai à août).

**Structure de la maîtrise en études de conflit
Actuelle**

	Automne – Année 1	Hiver – Année 1
	ECS5101 IDENTITY-BASED CONFLICT	ECS5103 RESEARCH METHODS
	ECS5302 THEORIES OF CONFLICT	ECS5110 HISTORY OF CONFLICT RESOLUTION
	<i>Élective 1</i>	<i>Élective 2</i>

Printemps/Été – Année 2	Automne – Année 2	Hiver – Année 2
	ECS5131 DESIGN AND EVALUATION OF CONFLICT RESOLUTION INTERVENTIONS	ECS6140 RESEARCH SEMINAR
	ECS5304 ETHICAL DIMENSIONS OF CONFLICT	
	<i>Élective 3</i>	

Changement proposé:

ANNÉE DE TRANSITION (seulement pour ceux qui commencent en automne 2018)

Option 1

	Automne 2018 – Année 1	Hiver 2019 – Année 1
	ECS5101 IDENTITY-BASED CONFLICT	ECS5103 RESEARCH METHODS
	ECS5501 CONFLITS IDENTITAIRES	ECS5503 MÉTHODES DE RECHERCHE
	ECS5302 THEORIES OF CONFLICT	ECS5110 HISTORY OF CONFLICT RESOLUTION
	ECS5702 THÉORIES DES CONFLITS	ECS5510 HISTOIRE DE LA RÉSOLUTION DE CONFLITS
	<i>Élective 1 (ECS5118, ECS5120A, ECS5715)</i>	<i>Élective 2 (ECS5315, ECS5120B, ECS5716, ECS5512)</i>

Printemps/Été 2019 – Année 2	Automne 2019 – Année 2	
ECS5131 DESIGN AND EVALUATION OF CONFLICT RESOLUTION INTERVENTIONS	ECS6140 RESEARCH SEMINAR	
ECS 5531 ÉLABORATION ET ÉVALUATION DES INTERVENTIONS EN RÉOLUTION DE CONFLITS	ECS6540 SÉMINAIRE DE RECHERCHE	
<i>Élective 3</i>	ECS5304 ETHICAL DIMENSIONS OF CONFLICT	
<i>Élective 4</i>	ECS5704 DIMENSIONS ÉTHIQUES DES CONFLITS	
	<i>Élective 5</i>	

ANNEE SUIVANTES – ANNEE A (commence en automne 2019)

	Automne – Année 1	Hiver – Année 1
	ECS5302 THEORIES OF CONFLICT	ECS5131 DESIGN AND EVALUATION OF CONFLICT RESOLUTION INTERVENTIONS
	ECS5702 THÉORIES DES CONFLITS	ECS5501 CONFLITS IDENTITAIRES
	ECS5110 HISTORY OF CONFLICT RESOLUTION	ECS5503 MÉTHODES DE RECHERCHE
	ECS5510 HISTOIRE DE LA RÉOLUTION DE CONFLITS	ECS5103 RESEARCH METHODS
	ECS5304 ETHICAL DIMENSIONS OF CONFLICT	<i>Élective 1</i>
	ECS5704 DIMENSIONS ÉTHIQUES DES CONFLITS	

Printemps/Été – Année 2	Automne – Année 2	
ECS5101 IDENTITY-BASED CONFLICT	ECS6140 RESEARCH SEMINAR	
ECS 5531 ÉLABORATION ET ÉVALUATION DES INTERVENTIONS EN RÉOLUTION DE CONFLITS	ECS6540 SÉMINAIRE DE RECHERCHE	
<i>Élective 2</i>	<i>Élective 4</i>	
<i>Élective 3</i>	<i>Élective 5</i>	

ANNEE SUIVANTES – ANNEE B (commence en automne 2020)

Automne – Année 1		Hiver – Année 1
	ECS5302 THEORIES OF CONFLICT	ECS 5531 ÉLABORATION ET ÉVALUATION DES INTERVENTIONS EN RÉOLUTION DE CONFLITS
	ECS5702 THÉORIES DES CONFLITS	ECS5101 IDENTITY-BASED CONFLICT
	ECS5110 HISTORY OF CONFLICT RESOLUTION	ECS5503 MÉTHODES DE RECHERCHE
	ECS5510 HISTOIRE DE LA RÉOLUTION DE CONFLITS	ECS5103 RESEARCH METHODS
	ECS5304 ETHICAL DIMENSIONS OF CONFLICT	<i>Élective 1</i>
	ECS5704 DIMENSIONS ÉTHIQUES DES CONFLITS	

Printemps/Été – Année 2	Automne – Année 2	
ECS5131 DESIGN AND EVALUATION OF CONFLICT RESOLUTION INTERVENTIONS	ECS6140 RESEARCH SEMINAR	
ECS5501 CONFLITS IDENTITAIRES	ECS6540 SÉMINAIRE DE RECHERCHE	
<i>Élective 2</i>	<i>Élective 4</i>	
<i>Élective 3</i>	<i>Élective 5</i>	

Année à venir A and B schedule*										
Calendrier	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Année										
Programme	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année
Année	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B

*La seule différence entre le calendrier de l'année A et de l'année B se situe entre ECS5501 / 5101 et ECS5531 / 5131 offerts en hiver de l'année 1 et printemps-été de l'année 2.

Année A

- ECS5501 et ECS5131 sont offerts en hiver et ECS5101 et ECS5531 au printemps

Année B

- ECS5101 et ECS5531 sont offerts en hiver et ECS5501 et ECS5131 au printemps

Des descriptions complètes de cours sont disponibles ici : <https://ustpaul.ca/programme-new/etudes-de-conflits-437.htm>

Pour accéder aux descriptions des cours, Cliquez sur l'onglet.

Pour les inscriptions aux cours, vous pouvez le faire via le Centre étudiants de uoCampus accessible via Intranet <https://ustpaul.ca/intranet/login.php>

Cours obligatoires

ECS5101 Conflits identitaires (3cr.)

ECS5702 Théories des conflits (3cr)

ECS5503 Méthode de recherche (3cr.)

ECS5110 Histoire de la résolution des conflits (3cr.)

ECS5531 Élaboration et évaluation des interventions en résolution des conflits (3cr.)

ECS5704 Dimensions éthiques des conflits (3cr.)

Cours optionnels

Les cours offerts varient d'année en année. Pour voir les cours offerts, utilisez l'outil de recherche à partir de ce lien : <https://ustpaul.ca/timetablesNew.php>

Un maximum de deux cours optionnels de deuxième cycle (six crédits) peut être pris dans d'autres programmes et universités avec l'autorisation préalable de la directrice du programme.

Le programme de maîtrise propose deux options : thèse ou mémoire

La plupart des étudiants rédigeront un document de recherche pour compléter leur maîtrise, dans la deuxième année du programme. Ceci est un document académique de 45-50 pages de longueur (interligne double) et rédigé dans le cours du séminaire de recherche, et sera évalué par l'enseignant responsable du séminaire.

Mémoire	(36 crédits)
Six cours obligatoires	(18 cr.)
Cinq cours optionnels	(15 cr.)
ECS6540 Séminaire de recherche	(3 cr.)

Une **thèse** est un projet extensif de recherche de 100 à 150 pages rédigé par l'étudiant sous la supervision d'un directeur de thèse et d'un comité. Un étudiant qui fait une thèse doit avoir une moyenne minimale de **A-**, et avoir au moins neuf crédits dans le programme. Il présentera un projet de recherche de deux ou trois pages contenant le titre, un aperçu de la littérature, une question de recherche et la méthodologie retenue. Il est de la responsabilité de l'étudiant de trouver un directeur de thèse en études de conflits. Une thèse de maîtrise devrait montrer que le candidat est capable de travailler de manière rigoureuse, connaît les principaux travaux publiés sur le sujet de la thèse et apporte une contribution originale dans son champ de recherche.

Thèse	(36 crédits)
Six cours obligatoires	(18cr.)
Trois cours optionnels	(9cr.)
ECS6999 Thèse	(9cr.)

Stages

La maîtrise en études de conflits offre la possibilité de stages à la place d'un cours optionnel. Le code et le titre sont ECS 5921 Stage de Recherche /Research Internship. Il s'agit d'un stage de 150 heures

en analyse et/ou résolution de conflits, avec un travail de recherche et d'analyse soutenu. Le stage est supervisé et le travail évalué par un professeur. Prérequis : Avoir complété 9 crédits dans le programme de maîtrise avec une moyenne d'au moins B+.

Si l'étudiant est admissible, voici le processus à suivre :

- L'étudiant contacte le Bureau des stages pour obtenir des informations et les formulaires ;
- L'étudiant trouve un stage et un superviseur sur place. Ensemble, ils conviendront des objectifs d'apprentissage, des tâches spécifiques et d'un plan de travail détaillé ;
- L'étudiant rencontre le coordonnateur de la maîtrise en études des conflits pour discuter et recevoir l'approbation de ses objectifs d'apprentissage et de son plan de travail ;
- Le superviseur de l'étudiant et l'organisme d'accueil du stagiaire signe un contrat de stage ;
- Pendant le stage, l'étudiant et le superviseur rédigent un court rapport intérimaire ;
- À la fin, le superviseur remplit un rapport final détaillé et l'étudiant rédige un rapport final complet ;
- Le coordonnateur de la maîtrise met la mention « réussite » ou « échec ».

Pour les formulaires et informations générales, envoyez un courriel à : stages-internships@ustpaul.ca, ou allez sur https://ustpaul.ca/fr/bureau-des-stages-etudiants-stage-de-l-usp_2101_884.htm

Présence au cours

Les politiques de présence varient selon les professeurs. Chaque professeur indique ses exigences en matière de présence et de participation.

Bilinguisme

Tous les étudiants ont le droit d'utiliser le français ou l'anglais avec l'administration et les services généraux de l'Université. Tous les étudiants ont le droit de produire leur travail et de répondre aux questions d'examen dans la langue officielle de leur choix. La faculté reconnaît que, pour des raisons académiques, les étudiants peuvent être tenus de lire en anglais une partie de la documentation d'un cours enseigné en français et vice versa.

Accommodations religieuses

L'Université Saint-Paul applique le [règlement scolaire](#) de l'Université d'Ottawa

Procédures d'évaluation et système de notation

Système de notation : https://ustpaul.ca/fr/bureau-de-ladmission-et-du-recrutement-systeme-de-notation_470_266.htm

Les notes sont attribuées selon l'échelle ci-dessous :

Note alpha	Pourcentage	Valeur numérique
A+	90-100	10
A	85-89	9
A-	80-84	8
B+	75-79	7
B	70-74	6
C+	65-69	5
C	60-64	4
D+	55-59	3
D	50-54	2
E	40-49	1
F	0-39	0

Note de passage à la maîtrise en étude de conflits

La note de passage dans tous les cours est C+. Toutes les notes inférieures à C+ (65%) sont des notes d'échec. Un étudiant qui échoue à un cours de deuxième cycle doit le reprendre ou suivre un autre cours spécifié par l'École d'études de conflits. Un étudiant qui échoue à deux reprises le même cours est retiré du programme.

Rapport d'étape

Un rapport électronique est publié après chaque trimestre. Ce rapport contient tous les cours et activités du trimestre.

Appel et révision de note

Les étudiants peuvent faire appel pour une révision de note. Les appels académiques seront pris en charge par l'administration à condition que l'étudiant ait pris des mesures pour résoudre le conflit avec le professeur concerné. Les appels doivent être adressés à la doyenne par écrit dans les quatre semaines suivant la réception de la note. La lettre doit clairement expliquer les motifs de l'appel et décrire les différentes étapes suivies.

La demande doit contenir les éléments suivants :

- Le titre du cours, le type de papier remis et corrigé, le test ou l'examen concerné, la note et le nom du ou des professeurs ayant attribué la note ;
 - Déclaration des raisons académiques justifiant la réévaluation du papier, test ou examen.
- Une copie de la demande de l'étudiant sera remise au (x) professeur (s) concerné (s).

Les erreurs de notation doivent être portées à l'attention du conseiller académique. Les corrections nécessaires seront apportées.

Examen différé

Les étudiants doivent compléter leurs exigences de cours à la fin des cours de la session à laquelle le cours est offert. Les examens différés sont soumis à l'approbation de la directrice des études supérieures, une note de DFR (évaluation différée). Les demandes d'ajournement doivent être soumises par écrit au conseiller académique, avant la date limite de soumission des travaux du cours ou de l'examen et accompagnées de documents appropriés (note médicale, etc.). Si aucune note

numérique ou lettre n'a été reçue par la faculté dans les 40 jours suivant la fin de la session, le grade DFR deviendra un échec (INC). Les demandes de maintien d'une note de DFR sur un dossier au-delà de la période de 40 jours susmentionnée doivent parvenir au conseiller pédagogique, avant la fin de la période, avec les pièces justificatives appropriées. Les notes DFR ne peuvent pas rester dans un fichier plus d'un (1) trimestre.

L'École se réserve le droit de limiter le nombre de cours pour lesquels un étudiant admis dans un programme peut s'inscrire s'il y a eu trop d'absences, de reports ou si les progrès sont jugés insatisfaisants. L'École se réserve également le droit de refuser l'inscription à de nouveaux cours alors que les cours du trimestre précédent demeurent incomplets. Les arrangements de voyage ne sont pas considérés comme une raison valable pour demander une prolongation ou un changement de dates d'examen.

Extensions

Un délai supplémentaire pour répondre aux exigences d'un programme d'études supérieures est accordé aux étudiants qui doivent faire face à des problèmes médicaux (avec des justificatifs), ou d'autres problèmes inattendus graves. Les demandes de prolongation doivent être adressées par écrit au conseiller pédagogique, de préférence au moins un mois avant la fin du temps restant pour terminer le programme. Les étudiantes qui sont ou ont été enceintes pendant qu'elles suivaient ou suivent un programme (avec un certificat médical fourni), pourraient bénéficier d'une prolongation de trois trimestres au maximum pour compléter les exigences de programme. L'étudiant doit soumettre la demande au conseiller académique.

Congé

Les étudiants diplômés inscrits à un programme peuvent demander une interruption temporaire de leurs études. Pour ce faire, ils doivent soumettre une demande de congé au conseiller scolaire avant la date limite d'inscription du trimestre en cours. Des frais d'administration non remboursables sont facturés pour chaque demande.

Retrait obligatoire

Les candidats qui ne répondent pas aux exigences du programme doivent se retirer. L'École leur demande de quitter le programme dès lors qu'elle juge que leurs progrès sont insatisfaisants.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles un étudiant pourrait être tenu de se retirer comprenant :

- Échec dans les cours de six (6) crédits ou plus ;
- Échec dans un cours repris ou dans un cours ayant remplacé un cours échoué ;
- Deux condamnations pour fraude scolaire dans les cours et/ou les examens

Politique sur la fraude scolaire :

L'intégrité académique est une valeur fondamentale au cœur de toutes les activités universitaires. L'Université Saint-Paul applique la réglementation de l'Université d'Ottawa. Veuillez la lire attentivement.

<http://www.uottawa.ca/administration-et-gouvernance/reglement-scolaire-14-autres-informations-importantes>

Précision : la fraude académique inclut des activités telles que:

- Faire du plagiat ou commettre des actes de tricherie quelconque ;

- Soumettre un travail dont l'étudiant n'est pas l'auteur, en tout ou partie – à l'exception de citations ou de références dûment citées. Le travail peut être un article académique, un essai, un test, un examen, un rapport de recherche, une thèse écrite, orale ou sous une autre forme ;
- Présenter des données de recherche qui ont été falsifiées ou inventées de quelque façon que ce soit ;
- Attribuer un prétendu énoncé de fait ou une référence à une source inventée ;
- Soumettre le même travail ou une partie importante de celui-ci dans plus d'un cours, ou une thèse ou autre travail qui a déjà été soumis ailleurs, sans l'autorisation écrite des professeurs concernés et/ou de l'unité scolaire concernée ;
- Falsifier une évaluation académique, donner une évaluation différente, utiliser un dossier académique ou un justificatif faux ou falsifié, ou faciliter l'utilisation d'un dossier académique ou d'un justificatif falsifié ;
- Entreprendre toute autre action dans le but de falsifier une évaluation académique.

De plus amples renseignements sur l'intégrité universitaire se trouvent dans le Guide de l'étudiant sur l'intégrité scolaire de l'Université d'Ottawa. <http://www.uottawa.ca/vice-recteur-etudes/integrite-etudes>

Sanctions et procédures

Les étudiants qui commettent de telles fraudes en études de conflits devront faire face à de graves conséquences. Veuillez passer en revue les procédures et les sanctions à partir de ce lien : <http://www.uottawa.ca/administration-et-gouvernance/reglement-scolaire-14-autres-informations-importantes>

Les professeurs soumettent les allégations de fraude à la Doyenne de la Faculté des Sciences Humaines. Si la Doyenne a des éléments de preuves sur les allégations, il demande au Comité d'intégrité académique d'évaluer l'accusation, de rencontrer l'étudiant et de décider des sanctions. La règle générale est que les étudiants diplômés qui sont reconnus coupables de fraude dans deux cours et/ou examens complets seront expulsés du programme.

La bibliothèque Jean Léon Allie de l'Université Saint-Paul a préparé un Guide étudiant sur la façon d'éviter le plagiat. <https://ustpaul.libguides.com/c.php?g=568696&p=3917664>

Services offerts à la bibliothèque de l'Université Saint-Paul

La bibliothèque universitaire Jean Léon Allie est une bibliothèque de référence avec des livres et des revues dans tous les domaines de recherche de l'université, y compris les études sur les conflits. Il offre une gamme de services, d'événements et d'aide à la recherche tout au long de l'année universitaire. Voir https://ustpaul.ca/fr/bibliotheque-jean-leon-allie-services_474_273.htm

Les étudiants de l'Université Saint-Paul ont également accès aux systèmes et services de bibliothèque de l'Université d'Ottawa sur présentation de leur carte d'étudiant. Une navette gratuite dessert le campus principal de l'Université d'Ottawa à toutes les heures. Vérifiez l'horaire exact avec la réception de l'Université Saint-Paul.